

qu'il nous fasse connaître la raison de la création d'un nouveau groupe de liaison, alors qu'il en existait déjà un, de même que la raison pour laquelle on a mystérieusement chassé de leurs postes élevés et difficiles les membres du personnel de ce groupe de liaison, ainsi que du Conseil privé et du ministère des Affaires extérieures, pour les affecter au loin. Nous constatons qu'il y a eu, même au cours de la fin de semaine, d'autres changements, de nouvelles mutations et de nouveaux renvois.

M. Nielsen: Il y a peut-être même eu des mises en accusation.

M. Woolliams: Oui, comme vous le dites.

• (3.50 p.m.)

Nous souhaitons que le nouveau personnel qui a remplacé les groupes de liaison nous dise quelle formule et quels critères il adoptera pour transmettre des informations de la Gendarmerie royale du Canada au cabinet et surtout, pour s'assurer que la liberté individuelle sera toujours protégée et non totalement sacrifiée à la raison d'État. Comme l'a dit le chef de mon parti dont le ministre a aujourd'hui entériné avec bienveillance les propos:

Ce qui devrait nous préoccuper gravement serait l'éventualité qu'elles échappent à l'autorité du Cabinet ou du premier ministre; qu'il n'y ait pas de ministre, de membres élus et responsables du gouvernement, à qui toutes les méthodes et pratiques de sécurité soient un livre ouvert, qui aient sans cesse accès à tout ce qui se fait dans ce domaine, et qui donnent une direction juste, responsable, politique, civile et permanente à ces opérations. Nul parmi nous ne voudrait que les opérations de sécurité dans notre pays soient entièrement autonomes et ne soient comptables qu'envers elles-mêmes, ce qui constituerait en fait un gouvernement au sein du gouvernement.

L'analyse de cette déclaration, citée avec approbation, nous fournit une raison de plus, de faire étudier cette question à fond par le comité. La parole du ministre suffit-elle à convaincre le Parlement, vu qu'il était si peu disposé à nous parler de ce nouveau groupe acéphale? Celui-ci fonctionnera-t-il suivant une formule et des critères qui lui fixeront des objectifs aussi élevés que le ministre le laisse entendre? Nous l'espérons sincèrement, et je crois que nous avons le droit d'en obtenir l'assurance. Nous ne voulons évidemment pas que les dossiers des particuliers, surtout ceux touchant aux questions de sécurité soient utilisés pour des fins autres que la sécurité.

Permettez-moi de terminer mon commentaire de cette déclaration en vous reportant au paragraphe 22, à la page 8, du rapport de la commission royale d'enquête sur la sécurité. En voici un extrait:

Jusqu'à présent, les éléments les plus modérés du mouvement séparatiste du Québec ont dans une large mesure mené une campagne d'ordre politique; il nous semble cependant qu'il existe en certains milieux une tendance à recourir à des moyens qui pourraient bien être tenus pour séditions. De plus, il ne fait aucun doute que les communistes et les trotskystes portent intérêt au mouvement séparatiste et qu'ils y participent.

Il s'agit des éléments du mouvement séparatiste. Le rapport ajoute que s'il ne s'agit que d'activités politiques il n'y a rien à redire. Ce que je cherche à montrer c'est que le gouvernement avait été averti bien avant l'automne dernier, en fait en 1969, mais qu'il n'a pas réagi. C'était un avertissement imprimé mais le gouvernement est resté amorphe. Cette déclaration aussi longue et creuse soit-elle enfin ne suffira pas à nous assurer que tout doute à cet égard s'est dissipé.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, le ministre a déclaré très justement qu'il faut établir un

[M. Woolliams.]

délicat équilibre entre les droits de l'État et les libertés des citoyens et je prétends donc que non seulement le Parlement doit être le gardien jaloux de l'État mais également le protecteur zélé des droits des citoyens. La première obligation sert trop souvent de prétexte pour ignorer la seconde.

C'est pour cette raison que les députés qui ont exigé des explications sur la création de ce nouveau service de sécurité par le solliciteur général étaient parfaitement justifiés à le faire. L'attitude hésitante et évasive adoptée dans le passé par le ministre a soulevé des doutes parfaitement exprimés à ce sujet. Maintenant que le ministre nous a donné une explication je peux dire, après m'être inquiété des libertés civiles, que je ne vois rien à reprocher à ce groupe de planification et de recherche. En fait, je suis tout à fait favorable à l'idée de canaliser les renseignements concernant la sécurité vers un petit groupe d'experts civils conseillant le ministre responsable.

A ma connaissance, les questions de sécurité exigent, pour être très justement appréciées, de vastes connaissances en politique et un bon jugement. Ces qualités, comme le passé nous l'a enseigné, ne sont pas toujours présentes chez ceux qui ont reçu la formation d'agents de police. J'admets sans réserve que le contrôle civil est essentiel dans des questions aussi délicates. Mais ce qu'il faut, c'est l'aptitude à distinguer entre des propositions radicales, des idées nouvelles et hardies, mais tout à fait saines et, sans contredit, indispensables à une société dynamique, d'une part, et les activités qui se rattachent directement à la violence contre l'État ou contre la personne d'autre part.

J'espère que le ministre fera régulièrement rapport au comité parlementaire de la justice et des questions juridiques sur l'activité, la portée et l'ampleur de ce service ou groupe, afin que le comité, au nom du Parlement, s'assure que l'organisme qui, à ses débuts, sera restreint, sans doute utile et nécessaire, avec le temps ne devienne puissant et sinistre.

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable ministre de nous avoir fait parvenir des copies française et anglaise de sa déclaration.

Monsieur l'Orateur, la déclaration que le solliciteur général vient de faire était attendue par mon parti depuis longtemps.

Parlant des groupes qui sont prêts à user de violence pour atteindre leurs objectifs, le solliciteur général disait, et je cite:

Le gouvernement doit agir sur ces groupes au lieu de se trouver constamment en position de réaction.

Le solliciteur général définit bien ainsi la politique qui devrait être suivie par tout gouvernement responsable, et ce non seulement à l'égard des groupements qui veulent renverser le régime par la force, mais aussi à l'égard de toute la population.

Si ces groupements révolutionnaires existent, monsieur l'Orateur, c'est parce qu'ils démontrent donc une réaction tangible au gouvernement actuel et à sa manière d'administrer. Si le gouvernement décidait, une fois pour toutes, d'administrer le pays avec un sens pratique, non pas seulement en réagissant aux maux qui nous affligent ou qui sont causés par sa mauvaise administration, mais en assurant un avenir plus encourageant pour tous les Canadiens, la déclaration que nous venons d'entendre n'aurait jamais été faite.

Monsieur l'Orateur, lors du débat sur les mesures de guerre, les membres de mon parti ont déploré à plusieurs